

## **AVIS PUBLIC**

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 13 avril 2015, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2015-05 modifiant le règlement de lotissement 2000-09, dont l'objet est :

- Mesurer la largeur d'un lot en tout point entre les lignes latérales d'un lot plutôt qu'une moyenne.
- Mesurer la largeur d'un lot basée sur l'ensemble de la profondeur minimale exigible plutôt que sur l'ensemble de la profondeur du lot projeté
- Exiger, en plus de la largeur minimale, une largeur minimale sur la ligne avant dans les exigences de largeur minimale d'un lot ou terrain
- Fixer une profondeur minimale de 60 m pour des lots non desservis plutôt qu'aucune profondeur ou une profondeur de 50 m

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 30 avril 2015, à 19 h, à la salle de l'église Sainte-Élisabeth, 3115, chemin Capelton, North Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné le 22 avril 2015

Liane Breton  
Directrice générale